

N° CG 2006/III-2e/113
Séance du 23 JUIN 2006



COMMUNICATION

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'EXAMEN DE LA
GESTION DU C.A.H.R, EXERCICES 2000 ET SUIVANTS**

Le Conseil Général

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Conseil général,

VU le rapport d'observations définitives notifié par la Chambre Régionale des Comptes, rapport relatif à l'examen de la gestion du Comité d'Action pour le Progrès Economique du Haut-Rhin (C.A.H.R) au cours des exercices 2000 et suivants,

VU l'avis des Commissions réunies,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

- donne acte au Président de la communication concernant les observations de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion du CAHR pour les exercices 2000 et suivants.



LE PRESIDENT

